

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 1^{er} mai 2017, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 3 avril 2017.
3. Annulation avis de motion pour modifier le règlement de taxation 2017 numéro 2016-17.
4. Résultats ouverture des soumissions pour le rechargement du Rang 2.
5. Adoption du règlement modifiant le règlement de zonage concernant le nombre de chiens maximum par logement.
6. Adoption du plan d'action dans le cadre du Pacte rural.
7. Étudiant pour la période estivale en soutien à M. François Gingras.
8. Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.
9. Réservation chambres pour le congrès de la FQM, les 28-29 et 30 septembre 2017.
10. Résolution pour mandater le directeur général à agir au nom et pour le compte de la municipalité auprès de Revenu Québec.
11. Suivi demande de la Ferme Raymond Lacasse inc. pour l'écoulement de l'eau.
12. Suivi demande de la Ferme Micha inc..
13. Travaux Rang 2 pour corriger le gonflement du chemin près de la porcherie de M. Gilles Bergeron, ainsi que sur le Chemin de la Grosse-Ile.
14. Période de questions de l'assistance.
15. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
16. Lignage des chemins municipaux.
17. Peinture des murs de la salle municipale.
18. Service de garde du 14 au 28 août et coordination du camp de jour 2017.
19. Révision des frais du service de garde pour la rentrée scolaire 2017.
20. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et un feu d'artifice le 23 juin 2017.
21. Tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 2 juin.
22. Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
23. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion par le Comité de la St-Jean pour le 23 juin prochain.
24. Demande de participation financière et technique pour la Journée de démonstration forestière.
25. Demande pour utiliser la salle municipale pour un souper spaghetti au profit de l'École Ste-Julie, le 6 octobre 2017.
26. Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2017.
27. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
28. Demande de soutien financier de l'Association de la fibromyalgie Arthabaska-Érable.
29. Correspondance.
30. Approbation des comptes.
31. États des revenus et dépenses au 30 avril 2017.
32. Varia.(tournée des chemins)
33. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2017-112

Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2017-113

Approbation du procès-verbal du 3 avril 2017.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 3 avril 2017, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Résolution : 2017-114

Annulation avis de motion pour modifier le règlement de taxation 2017, numéro 2016-17.

Attendu qu'un avis de motion a été présenté lors de la séance du 3 avril 2017, afin de modifier le règlement numéro 2016-17, afin de remplacer à l'article 7-1 le nom de M. Bernard Samson, par celui de la Ferme Danvé SENC pour la répartition du coût des travaux d'entretien pour le cours d'eau Côté, ainsi que pour la répartition du coût des travaux d'entretien pour la branche 1 du cours d'eau Côté;

Attendu que la Ferme Danvé SENC a formulé cette demande, car cette dernière loue la terre agricole de M. Bernard Samson;

Attendu que suite à des informations obtenues du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Ferme Danvé SENC n'a pas déclaré la location de la terre agricole de M. Bernard Samson;

Attendu que la déclaration des terres louées au MAPAQ est facultative;

Attendu que la terre de M. Bernard Samson n'est pas inscrite au MAPAQ, la municipalité ne peut répondre à la demande de la Ferme Danvé SENC, soit de facturer le coût des entretiens des cours d'eau sur la terre agricole de M. Samson à la Ferme Danvé SENC;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement d'annuler l'avis de motion présenté le 3 avril 2017, pour modifier le règlement de taxation 2017 numéro 2016-17.

Adoptée

Résolution : 2017-115

Résultats ouverture des soumissions pour le rechargement en gravier du Rang 2.

Le directeur général dépose le résultat de l'ouverture des soumissions par appels d'offres, pour des travaux de rechargement en gravier du Rang 2. Six soumissions ont été reçues avant 14h30 le 25 avril 2017. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 25 avril 2017 à 14h35, par M. Rémi Larouche, technicien au service d'ingénierie de la MRC de l'Érable, en présence de M. François Gingras, inspecteur municipal, et de M. Réjean Gingras, directeur général. Les prix des soumissions reçues sont les suivants :

Entrepreneurs	Soumissions taxes incluses
EMP inc.	111 722.76 \$
J.-C. Lizotte inc.	123 289.53 \$
Pavage Lagacé et Frères inc.	126 325.14 \$
Excavations Tourigny inc.	139 004.30 \$
Pavage Centre-Sud	157 697.18 \$
Les Entreprises Lévisiennes inc.	252 045.33 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par EMP inc.;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les travaux de rechargement en gravier sur le Rang 2, et ce, au prix 111 722.76\$, taxes incluses.

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à l'obtention d'une subvention du Ministère des Transports, laquelle est égale à 50% des coûts admissibles, dans le cadre du Programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération sur les investissements du réseau routier local.

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

Que la municipalité assume sa part des travaux à même son budget de fonctionnement.

Adoptée

Règlement numéro 2017-01

Modifiant l'article 16.7.1 du règlement de zonage numéro 2016-08, relativement au maximum de chiens par logement.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin de modifier l'article 16.7.1 concernant le nombre maximum de chiens par logement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Martin Samson à la séance du conseil du 6 mars 2017;

En conséquence, ce conseil décrète l'adoption du projet de règlement numéro 2017-01 relatif au maximum de chiens par logement.

Article 1 Le paragraphe de l'article 16.7.1 :

« Un maximum de deux (2) chiens par logement est permis dans le périmètre d'urbanisation. »

Est remplacé par :

« Un maximum de deux (2) chiens par logement est permis sur le territoire de la municipalité, sauf pour la zone F-10 comme indiqué à l'article 16.7.3. »

Article 2 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 1^{er} jour du mois de mai 2017.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, sec.-trés.

Résolution : 2017-116

Adoption par résolution du règlement numéro 2017-116

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2017-01, lequel modifie l'article 16.7.1 du règlement de zonage numéro 2016-08, relativement au maximum de chiens par logement.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2017-01, soient transmises immédiatement à la MRC de l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Résolution : 2017-117

Plan d'action dans le cadre du FDT-Pacte rural.

Attendu qu'un montant de 118 238.77 \$ est disponible pour réaliser des projets dans le cadre du FDT-Pacte rural;

Attendu qu'une consultation publique pour le Pacte rural s'est tenue le mardi 25 avril 2017 à 19h00 à la salle municipale, à laquelle 28 personnes ont participé;

Attendu que les citoyens pouvaient présenter des projets pour le Pacte rural lors de cette soirée;

Attendu que la municipalité doit présenter son plan d'action à la MRC de l'Érable pour approbation;

Par conséquent, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le plan d'action de la municipalité de Laurierville, dans le cadre du FDT-Pacte rural, contient les projets suivants :

- 1) Aménagement d'une salle de conditionnement physique à l'édifice municipal.
- 2) Ajout de rayonnage à la bibliothèque municipale afin que les livres des tablettes près du plancher soient déposés sur une nouvelle tablette au-dessus du rayonnage existant et ainsi faciliter l'accessibilité aux livres pour les usagers.
- 3) Aménagement extérieur à la Résidence Provencher (résidence pour personnes âgées), sentier pédestre, jeu de marelle, bacs pour jardin communautaire, banc de parc. Rénovation intérieur (tapis salon communautaire, achat TV, unité de climatisation salle communautaire, Chauffe-eau, bouton panique et gicleurs.
- 4) Aménagement d'un belvédère à la croix du Rang Scott.
- 5) Installation d'un tableau d'affichage électronique.

Adoptée

Résolution : 2017-118

Étudiant pour la période estivale en soutien à l'inspecteur municipal.

Attendu que la municipalité n'a pas trouvé d'étudiant pour travailler environ 20 heures semaine au niveau de la voirie municipale pour la période estivale;

Attendu que les membres du conseil n'ont pas de suggestions à formuler pour le moment;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le directeur général publie, si nécessaire, une offre d'emploi dans le journal Le Poliquin du 12 mai prochain.

Adoptée

Résolution : 2017-119

Demande de soumissions pour les travaux de correction de pavage.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour les réparations du pavage à divers endroits sur les chemins municipaux.

Que la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 5 juin 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-120

Réservation chambres pour le congrès de la FQM.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à réserver 3 chambres pour le jeudi 28 septembre et vendredi le 29 septembre 2017, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), lequel se déroule au Centre des Congrès de Québec.

Que les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient M. Daniel Fortin et M. Luc Côté.

Que le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 700.00\$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-121

Résolution ministère du Revenu.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que M. Réjean Gingras ((640) 3 derniers chiffres de son NAS), directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à :

- Consulter le dossier de la municipalité de Laurierville (NEQ : 8831848633) et agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Que ce conseil accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les membres du conseil de la municipalité de Laurierville acceptent la résolution mentionnée ci-dessus.

Adoptée

Résolution : 2017-122

Demande de la Ferme Raymond Lacasse inc. pour un problème d'écoulement d'eaux de surface.

Attendu que la Ferme Raymond Lacasse inc. s'adresse à la municipalité concernant un problème d'écoulement des eaux de surface sur son lot numéro 255-P;

Attendu que l'eau de surface provient des fonds supérieurs situés au Nord-Ouest du Rang 7 Est, laquelle traverse le Rang 7 Est via un ponceau transversal, pour ensuite s'écouler dans un fossé peu profond sur toute la longueur du lot numéro 255-P de la Ferme Raymond Lacasse inc, et ensuite traverser le Rang 8 Est via un ponceau et rejoindre la rivière Noire;

Attendu que la Ferme Raymond Lacasse inc., désire aménager un drain avec avaloir, sur toute la longueur de son lot, soit entre le Rang 7 Est et le Rang 8 Est, afin de diriger l'eau de surface dans ledit drain, et ainsi empêcher l'inondation d'une partie de son lot lors de forte pluie

Attendu que la Ferme Raymond Lacasse inc. demande à la municipalité de participer financièrement à l'aménagement du drain;

Après délibérations, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil ne juge pas à propos de répondre favorablement à la demande de la Ferme Raymond Lacasse inc..

Que l'eau provient de façon naturelle des fonds supérieurs, et qu'en vertu de l'article 979 du Code civil, « Les fonds inférieurs sont assujettis, envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent naturellement. Le propriétaire du fonds inférieur ne peut élever aucun ouvrage qui empêche cet écoulement. Celui du fonds supérieur ne peut aggraver la situation du fonds inférieur; il n'est pas présumé le faire s'il effectue des travaux pour conduire plus commodément les eaux à leur pente naturelle ou si, son fonds étant voué à l'agriculture, il exécute des travaux de drainage. »

Que la municipalité n'a pas effectué de travaux sur le Rang 7 Est qui aurait eu comme conséquence d'aggraver la situation du fonds inférieur.

Adoptée

Résolution : 2017-123

Demande la Ferme Micha inc..

Attendu que l'aire d'alimentation du puits artésien desservant le réseau d'aqueduc municipal, recoupe quelques terres agricoles, dont celle de la Ferme Micha inc.;

Attendu que l'eau potable du puits municipal contient régulièrement, selon les analyses en laboratoire, un taux supérieur à 5.0 mg N/L en nitrates-nitrites, mais inférieur à 10 mg N/L, depuis l'année 2006;

Attendu que la municipalité a avisé par lettre les propriétaires des terres agricoles qui recoupent l'aire d'alimentation en quelques occasions depuis 2006, de porter une attention particulière au niveau de l'épandage de fumier et autres matières fertilisantes, et ce, en vertu de l'article 28 du Règlement sur le captage des eaux souterraines;

Attendu que la Ferme Micha inc. s'adresse à la municipalité pour demander une compensation financière pour une partie de son lot numéro 265-P, soit pour la partie qui recoupe l'aire d'alimentation du puits artésien du réseau d'aqueduc de la municipalité;

Attendu que les propriétaires de la Ferme Micha inc., mentionnent dans leur demande que depuis environ 10 ans, ils ne peuvent épandre d'engrais sur la partie recoupée par l'aire d'alimentation dudit puits artésien, ayant pour conséquence une diminution du rendement des cultures;

Attendu que les propriétaires des terres agricoles qui recoupent l'aire d'alimentation du puits municipal, incluant la Ferme Micha inc., ont reçu une lettre datée du 23 janvier 2017, de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), à l'effet que la concentration en nitrates-nitrites de l'eau du puits municipal a été supérieure à 5 mg/l à au moins 2 reprises sur une période de 2 ans, et qu'en conséquence, certaines dispositions prévues aux articles 59 et 64 du RPEP s'appliquent, à propos du stockage sur le sol et en matière d'épandage;

Attendu que l'article 64 du RPEP mentionne, entre autres, que l'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes doivent être effectués conformément à la recommandation d'un professionnel dans l'aire de protection intermédiaire virologique d'un prélèvement d'eau souterraine lorsque la concentration en nitrates-nitrites de l'eau échantillonnée est supérieure à 5 mg N/L à 2 reprises ou plus sur une période de 2 ans;

Après délibérations, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil refuse, dans les circonstances actuelles, de verser une compensation financière à la Ferme Micha inc., pour une perte de rendement de ces cultures sur une partie du lot numéro 265-P, attendu que la Ferme Micha inc. peut épandre des déjections animales, du compost de ferme ou des matières fertilisantes selon les recommandations d'un professionnel.

Adoptée

Résolution : 2017-124

Travaux de voirie dans le Rang 2 et le Chemin de la Grosse-Ile.

Attendu la présence de 2 « ventre de bœuf » sur le rang 2, soient près de l'intersection du Rang 10 et près de la porcherie de M. Gilles Bergeron;

Attendu que des travaux de rechargement en gravier sont prévus à la fin mai 2017 sur le rang 2;

Attendu la pertinence de corriger les 2 « ventres de bœuf » avant de procéder au rechargement en gravier;

Attendu que des travaux de voirie sont également prévus sur une section du Chemin de la Grosse-Ile, soit entre le pont de la Grosse-Ile et le 342 Chemin de la Grosse-Ile;

Attendu que 2 courtes sections, dans le secteur susmentionné du Chemin de la Grosse-Ile, requièrent des corrections, avant le début des travaux de voirie par l'entreprise Sintra inc., vers la fin de juin 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'entreprise EMP inc., à procéder aux réparations dans le Rang 2 et sur le Chemin de la Grosse-Ile, sous la surveillance de l'inspecteur en voirie, M. François Gingras.

Que pour le Rang 2, les travaux consistent à creuser environ 750 mm de profond, par 1 800 mm de largeur sur environ 300 mètres de longueur près de la porcherie de M. Bergeron, et sur une longueur d'environ 200 mètres près de l'intersection du Rang 10, d'installer un drain et une membrane et de recharger avec du sable sur 600 mm et avec du gravier sur 150 mm.

Que le même principe s'applique pour les 2 corrections sur le chemin de la Grosse-Ile.

Que le coût des travaux est estimé à environ 20 000 \$, taxes incluses.

Que les travaux sont payés à même le budget de fonctionnement de l'année 2017.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin à propos du service Internet haute vitesse.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le projet se poursuit, au niveau de la MRC pour les municipalités non desservies, afin de préparer le dossier pour une prochaine demande de subvention pour les programmes Brancher pour innover au Fédéral et Québec branché au Provincial.

Résolution : 2017-125

Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte l'offre de Sebcinc., pour l'épandage et la fourniture de chlorure de magnésium liquide 30%, comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

Que le coût du chlorure de magnésium liquide 30% est de 0.2787 \$/litre, soit le même prix qu'en 2016. Que ce prix inclut la main d'œuvre, la fourniture et l'épandage du chlorure de magnésium liquide 35%.

Que la quantité approximative de chlorure de magnésium liquide 35% pour l'année 2017, est de 22 000 litres, représentant une dépense d'environ 7 050\$, taxes incluses.

Que le directeur général communiquera avec Sebcinc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium liquide 35% dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

Adoptée

Résolution : 2017-126

Lignage des chemins municipaux.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage de certains chemins municipaux, soit une longueur d'environ 10 kilomètres.

Que le coût des travaux de lignage est estimé à 2 500 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2017-127

Peinture des murs de la salle municipale.

Attendu que la peinture des murs de la salle municipale est défraîchie et qu'une nouvelle couche de peinture est requise;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que des travaux de peinture soient réalisés sur les murs de la salle municipale, et ce, dans les prochaines semaines.

Que le coût des travaux de peinture est estimé à 1 500 \$, incluant les taxes, la main d'œuvre et la peinture.

Adoptée

Résolution : 2017-128

Service de garde pour la période du 14 au 28 août 2017 et coordination du camp de jour.

Attendu que le camp de jour organisé par le service de loisirs se termine le vendredi 11 août, afin de libérer les animatrices pour le retour au CÉGEP;

Attendu que le début des classes à l'école Ste-Julie est le mardi 29 août;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'offrir le service de garde pour la période du 14 au 28 août 2017.

Que Mme Mélisa Samson soit responsable du service de garde durant cette période.

Que Mme Mélisa Samson agisse également comme coordonnatrice du camp de jour du service des loisirs, pour la période du 26 juin au 11 août, et ce, environ 12 heures par semaine, selon les conditions salariales prévues à l'entente.

Adoptée

Résolution : 2017-129

Révision annuelle des frais du service de garde municipal.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les tarifs du service de garde municipal en milieu scolaire soient augmentés, de la façon suivante, et ce, à partir du 14 août 2017 :

	Tarif actuel pour journée réservée	Tarif à partir du 15 août pour journée réservée	Tarif actuel pour journée non réservée	Tarif à partir du 15 août pour journée non réservée
Matin de 6h30 à 7h45	3.50 \$	3.60 \$	4.50 \$	4.60 \$
Après-midi de 14h50 à 18h00	5.50 \$	5.60 \$	7.50 \$	7.60 \$
Demi-journée pédagogique	9.00 \$	9.25 \$	12.00 \$	12.25 \$
Journée pédagogique	16.00 \$	16.50 \$	21.00 \$	21.50 \$

Adoptée

Résolution : 2017-130

Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.

Attendu que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

Attendu qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

Attendu que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2017, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

Que ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

Adoptée

Résolution : 2017-131

Délégation au tournoi de golf de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, Mme Joannie Lamothe, coordonnatrice en loisirs, M. Daniel Fortin, conseiller municipal, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, pour participer au tournoi de golf au bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 2 juin 2017 au Club de golf de Plessisville.

Que le coût d'inscription au montant de 120.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 480.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2017-132

Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

Attendu que la municipalité s'est engagée par la résolution numéro 2013-119, à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, un montant de 2.00 \$ par habitant, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, dans le cadre de la campagne de financement majeure pour moderniser l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par l'aménagement et l'agrandissement de l'urgence, des soins intensifs et des services ambulatoires, par l'aménagement d'une clinique pédiatrique, par le réaménagement de la clinique d'oncologie, par le remplacement des lits manuels par des lits électriques et par l'acquisition de l'équipement d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

En conséquence, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 692.00\$ (1 346 hab. X 2.00 \$) soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'année 2017.

Adoptée

Résolution : 2017-133**Demande pour permis de boisson.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2017 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

Que ce conseil autorise également le Comité de loisirs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, lors du tournoi de balle-molle, du 2, 3 et 4 juin 2017, ainsi que le 10 juin 2017, dans le cadre du Demi-marathon, et également lors du tournoi de balle donnée du 16, 17 et 18 juin 2017.

Que la présente résolution ne délivre pas le Comité de loisirs de Ste-Julie de Laurierville de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

Adoptée

Résolution : 2017-134**Journée de démonstration forestière de l'Érable.**

Attendu que le comité organisateur de la 21^e Journée de démonstration forestière de l'Érable s'adresse à la municipalité pour une participation financière et technique;

Attendu que la Journée de démonstration se déroulera le samedi 23 septembre 2017 à la station régionale de glisse du Mont Apic à St-Pierre-Baptiste;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité publie les coordonnées de l'évènement, en guise d'aide technique, dans le journal Le Poliquin du 11 août et du 8 septembre 2017.

Adoptée

Utilisation de la salle municipale pour un souper spaghetti au profit de l'École Ste-Julie.

Ce point est annulé, car la directrice de l'École Sainte-Julie, a avisé le directeur général de la municipalité cet après-midi, que l'organisation du souper spaghetti bénéfice pour l'École Sainte-Julie est annulé pour cette année.

Résolution : 2017-135**Demande de soutien financier pour le Marché de Noël 2017.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser un montant de 250.00 \$, en guise de soutien financier pour la tenue du Marché de Noël Érable Arthabaska, les 25 et 26 novembre, ainsi que les 2 et 3 décembre 2017, à la Jardinerie Fortier à Princeville.

Que le Marché de Noël accueillera environ 70 producteurs/transformateurs et artisans de la région afin de mettre en valeur leur savoir-faire tout en donnant accès à des produits locaux et régionaux.

Adoptée

Résolution : 2017-136

Transfert au service de loisirs.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2 000 \$, de l'administration général au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2017-137

Demande de soutien financier de l'Association de la fibromyalgie Arthabaska-Érable.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de verser une contribution financière au montant de 100.00 \$ à l'Association de la fibromyalgie des Bois-Francs pour l'année 2017.

Adoptée

Correspondance.

- Offre de service de la Ferme Stéluka inc., pour effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, au prix de 105.00 \$ de l'heure, taxes non incluses.
- Invitation à une journée sur le développement démographique en région par Destination St-Camille, le 8 juin prochain.

Résolution : 2017-138

Inscription journée sur le développement démographique.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que Mme Suzy Bellerose, conseillère municipale, est déléguée à la journée d'échanges, pour partager, approfondir et bonifier de nouveaux modèles à succès pour le développement démographique en région, organisée par Destination St-Camille, le 8 juin prochain à St-Camille en Estrie.

Que le coût d'inscription au montant de 54.25 \$, taxes incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours, soient défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée

- Lettre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, pour informer la municipalité que dans le cadre de la réforme cadastrale, il sera interdit d'aliéner un droit de propriété durant la période du 9 au 23 mai 2017, période de transition vers le plan cadastral de rénovation.
- Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, pour annoncer une aide financière de 145 031 \$ pour l'année 2017, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
- Réception d'un courriel dans le cadre de la 5^e édition du Défi Demois'Ailes, qui consiste à une course à pied à relais de 750 km réparti sur 4 jours et nuits du 12 au 16 juillet 2017. Un total de 40 femmes participent à ce défi, lequel sera de passage à Laurierville, le vendredi 14 juillet vers 18h40 via la route 267, la route Provencher, la rue Dubé, la route 116, la route de la Station, la route de la Grosse-Ile et enfin la route 218 (Chemin de la Grosse-Ile).
- Lettre de remerciements de M. Steve Garneau, directeur général du Mont Apic, pour la participation financière de la municipalité à la Journée des municipalités au Mont Apic, à laquelle 54 citoyens de Laurierville ont pu profiter d'une journée plein air, et pour l'activité Mont Apic sous les étoiles, dont 74 citoyens de Laurierville ont participé.

- Lettre de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, mandataire de la Fête de la St-Jean, demandant une commandite à la municipalité pour le programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec.

Résolution : 2017-139

Demande de commandite.

Il est résolu unanimement, que la municipalité ne verse pas une aide financière à la Société St-Jean-Baptiste Centre-du-Québec, dans le cadre du programme de reconnaissance des bénévoles participants à la Fête nationale au Centre-du-Québec.

Adoptée

- Lettre de la Commission scolaire des Bois-Francs accompagnée du Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2010.
- Lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, autorisant la programmation des travaux de voirie locale de la municipalité présentée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014-2018 (TECQ).
- Autre lettre du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, informant la municipalité d'une aide financière de 6 202 \$ pour l'élaboration de plans et devis pour des travaux de voirie sur le Chemin de la Grosse-Ile, entre le 342 chemin de la Grosse-Ile et la limite de Notre-Dame-de-Lourdes, dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local.
- Lettre de la Ferme pédagogique Marichel de Ste-Agathe de Lotbinière, demandant la participation financière de la municipalité à un fonds dédié à offrir des camps de vacances pour des enfants qui ne pourraient pas participer sans soutien financier.

Résolution : 2017-140

Demande de la Ferme pédagogique Marichel.

Il est résolu unanimement, que la municipalité ne verse pas une aide financière à la Ferme pédagogique Marichel, pour la création d'un fonds dédié à offrir des camps de vacances à des enfants qui ne pourraient s'inscrire sans un soutien financier

Adoptée

- Invitation du Réseau biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à la 55^e assemblée annuelle des membres du Réseau biblio, le 2 juin prochain à Yamachiche.

Aucune délégation à cette assemblée annuelle.
- Lettre de remerciements de l'organisme ORAPÉ pour la participation financière de la municipalité à la soirée bénéfice du 21 avril dernier, à laquelle un montant de 6 500 \$ a été amassé.

Liste des comptes

Employés : Salaires pour mai 2017 (estimé)	11 374.00
Élus municipaux : Salaires de novembre 2016 à avril 2017	14 392.16
Agence 9-1-1 : Versement de février 2017.	606.77
Audrey Bergeron : Programme subvention couches de coton.	100.00
Carte Sonic : Essence en mars.	99.94
Postes Canada : Frais de poste pour Poliquin et soirée Pacte rural.	236.22

Fondation CLSC-CHSLD : Don en mémoire de Mme Simone Beaulieu.	50.00
ADMQ : Inscription congrès directeur général.	682.95
Services Sanitaires Denis Fortier : Service pour mars.	1 488.93
Autobus M. Ouellet et Fils inc. : Sortie service de garde.	201.21
Sable Marco : Palette d'asphalte froide.	736.18
Receveur Gén. du Canada : Remises féd. pour avril 2017	1 643.71
Ministre du Revenu : Remise prov. pour avril 2017	4 657.25
RREMQ : Cotisation retraite d'avril 2017	1 240.38
Croix Bleue : Assurances collectives pour mai 2017	2 188.72
Ville de Plessisville : Entente annuelle cour municipale 2017	790.80
Petite Caisse : Matériels service de garde, timbres et nettoyage nappe	247.20
XEROX : Contrat photocopieuse juin 2017	296.02
Claire Gosselin : Déplacement forfaitaire de mai 2017	125.99
OMH de Laurierville : Programme suppl. au loyer pour mai	55.24
OMH de Laurierville : Participation au déficit 2017, 2 ^e vers. de 3.	1 847.00
Hydro-Québec : Service édifice du 10/02 au 21/04/2017	1 181.43
Hydro-Québec : Service Station pompage (Grenier) du 10/02 au 21/04	110.75
Mont Apic inc. : Participation financière Mont Apic sous les étoiles	420.00
ADMQ : Formation directeur général à St-Ferdinand le 10 mai	349.52
Médias Transcontinental : Avis public travaux rang 2	380.11
Fondation Solidarité Jeunesse : Participation Normand Maurice 2017	434.89
Mégaburo : Achat matériel de bureau.	167.02
Léger Drolet & Fils : Réparation porte garage	212.73
Praxair : Matériel garage	122.18
Marius Marcoux & fils : Réparation 3 luminaires	245.82
VIVACO : Huile à fournaise, matériels garage, édifice et égout pluvial	895.70
Ferme Stéluka inc. : Dénéigement pont de la Grosse-Ile	1 437.19
Localisation B,-F. inc. : Localisation conduite aqueduc rue Mercier	206.96
Réal Huot inc. : Tuyaux de cuivre pour aqueduc.	331.73
CER Turmel : Pièce pour égout pluvial	73.58
Soudure Marcoux : Pièces pour trailer noir	25.29
Fonds d'information sur le territoire : Mutations en avril.	28.00
EMP : Dernier versement pour déneigement hiver 2016-2017	23 819.62
EMP inc. : Travaux petit 9 ^e Rang et location niveleuse.	1 611.96
EMP inc. : Matériel granulaire 2 à 4 " Rang 2 et transport.	2 483.97
Carrières Plessis inc. : Pierre 0x3/4 dans le petit 9 ^e rang	322.89
Environex : Analyse de l'eau pour avril.	131.89
Xérox Canada ltée : Service pour avril.	296.02
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril.	1 070.99
Bell Mobilité : Service pour mai.	181.38
Bell Canada : Service pour mai.	351.54
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril (estimé).	8 200.00
Serv. San. Denis Fortier : Service avril plastique agricole.	1 488.93

Résolution : 2017-141

Approbation des comptes.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 30 avril 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2017, avec comparatif de l'année 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 610 617.30 \$, et des déboursés au montant de 440 940.38 \$, laissant un solde en caisse de 471 513.08 \$.

Varia.

Tournée des chemins municipaux.

La visite annuelle des chemins municipaux par les membres du conseil, se tiendra le samedi 13 mai prochain à partir de 9h00. Le point de rencontre est au garage municipal.

Résolution : 2017-142

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier